



SERVICE DES CONTRIBUTIONS DE LA COMMUNE DE

.....

Loi sur la police du commerce, 8 février 2007, Section 2: Activités commerciales soumises à annonce ou autorisation

Art. 5 Activités soumises à annonce

1 Quiconque veut exercer à titre permanent et fixe une activité commerciale doit s'annoncer, avant le début de l'activité, auprès de l'autorité communale du lieu où il exercera son activité.

NOUVEAU Commerce	
Dénomination	
Rue n°	
Localité	
N° de téléphone du commerce	
N° de fax du commerce	
E-mail du commerce	
Site internet du commerce	
Date d'ouverture du commerce	

NOUVEAU Gérant	
Nom, prénom	
Adresse privée	
Localité	
N° de téléphone privé	
N° de natel privé	Alarme SMS : <input type="checkbox"/>
E-mail privé	

Employeur (si activité dépendante / Salariée)	
Raison sociale	
Siège / Adresse	
N° de téléphone	

ANCIEN Commerce	
Dénomination	
Date de fermeture	

ANCIEN Gérant	
Nom, prénom	
Adresse privée	
Localité	
N° de téléphone privé	
N° de natel privé	
E-mail privé	

Date : _____

Signature : _____



DONNEES POLICE DE PROXIMITE

Remplaçant

Nom, prénom,	
Adresse privée	
Localité	
N° de téléphone privé	
N° de natel privé	Alarme SMS : <input type="checkbox"/>
E-mail privé	

Remplaçant

Nom, prénom,	
Adresse privée	
Localité	
N° de téléphone privé	
N° de natel privé	Alarme SMS : <input type="checkbox"/>
E-mail privé	

ALARME SMS

Nom, prénom,	
N° de natel privé	Alarme SMS : <input type="checkbox"/>
Nom, prénom,	
N° de natel privé	Alarme SMS : <input type="checkbox"/>

Sécurité du commerce

Caméra surveillance : <input type="checkbox"/> Oui - <input type="checkbox"/> Non	Nombre
Système d'alarme : <input type="checkbox"/> Oui - <input type="checkbox"/> Non	
Autre accès au commerce :	
.....	
Alarme SMS : <input type="checkbox"/> Oui - <input type="checkbox"/> Non	